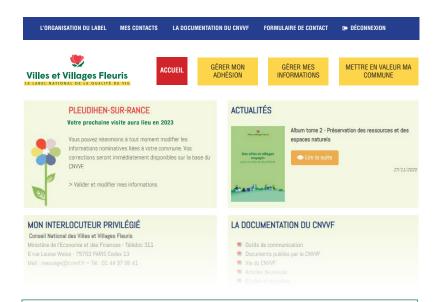
### DES OUTILS À VOTRE SERVICE



Un accès extranet dédié à votre commune sur le site internet des Villes et Villages Fleuris

www.villes-et-villages-fleuris.com/acces-reserve

### L'accompagnement

- Le rapport de visite du jury
- L'accès à la grille d'évaluation
- · Le guide aux communes
- Les visites d'expertise
- Un animateur référent



#### La communication

- Une rubrique pour valoriser votre commune
- L'accès à la charte graphique (panneaux et logo)
- L'agenda des événements de votre commune
- Le kit de communication
- · Les actualités du label
- Les réseaux sociaux
- Un clip promotionnel
- Un film pédagogique



Contact : Caroline Montharry - Gestion des adhésions Tél. : 01.44.97.06.41 - caroline.montharry@cnvvf.fr

Conseil National des Villes et Villages Fleuris
Ministère de l'Économie des Finances et de la Relance
Télédoc 311 - 6 rue Louise Weiss
75 703 Paris Cedex 13



# BULLETIN D'ADHÉSION 2021







www.villes-et-villages-fleuris.com





# L'ADHÉSION CONTRIBUE À CONFORTER ET À DÉVELOPPER LES MISSIONS DU LABEL

Adhérer au CNVVF, c'est permettre à l'association de disposer des moyens nécessaires à la poursuite de ses missions en matière d'organisation, de communication et d'animation du réseau Villes et Villages Fleuris.

### INTÉGRER LE RÉSEAU DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Les organismes en charge de l'animation du label sont actifs sur le terrain. Chaque année, ils se rendent dans un grand nombre de communes, labellisées ou non, pour accompagner leur démarche au travers de missions d'expertise et de conscil.

# BÉNÉFICIER DES OUTILS DE COMMUNICATION DU LABEL

Ces outils ont pour unique objectif de vous aider à valoriser toujours plus votre label auprès de vos administrés, futurs résidents, visiteurs et touristes... Et à en être fiers!

### PROFITER D'UN ACCOMPAGNEMENT

Nous assurons un travail régulier d'audit et d'échange avec les responsables du label dans les régions, les départements et au niveau local. Notre expérience nous permet d'assister nos adhérents sur des sujets aussi divers que l'aménagement de leur territoire, la valorisation touristique de leur label Villes et Villages Fleuris, ainsi que dans leur démarche environnementale.

Vous pouvez compter sur l'implication de nos équipes expertes, passionnées et actives sur le terrain pour vous soutenir dans toutes vos démarches et vos projets.



## LES MISSIONS DU CNVVF

- > Être garant du label et de son organisation
- > Orchestrer le label au niveau national
- Accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire et de leur identité paysagère
- > Animer et coordonner le réseau Villes et Villages Fleuris
- > Assurer le développement et la promotion du label

# BULLETIN D'ADHÉSION

### À retourner au :

### **Conseil National des Villes et Villages Fleuris**

Ministère de l'Économie des Finances et de la Relance Télédoc 311 - 6 rue Louise Weiss 75 703 Paris Cedex 13

Nom de	e la Com	mune				
Adresse	postale					
Tél:	/	/	/	/	Mail:	
Nom di	u Maire :					
Nom et	fonction	n de la pe	rsonne cl	nargée de	la facturation (obligate	pire):
<u></u>						
Tél:	/	/	/	/	Mail :	
Je souss	signé (e) :	:				
Agissan	t en qual	ité de :				
Deman	de l'adhé	sion de la	a collectiv	vité territo	oriale que je représente	, à l'association loi 1901 « Conseil National de
Villes et	t Villages	Fleuris »	).			
Fait à :						
Date:						À renvoyer au plus tard le 31 mars 2021
Signatur	re:					le 31 mars 2021

Afin d'établir votre facture de cotisation 2021, veuillez cocher dans la grille ci-dessous le montant correspondant à la catégorie de population de votre commune.

		Montant de la cotisation	Cocher ici
Cat. 1	de <b>0</b> à <b>499</b> habitants	50€	
Cat. 2	de <b>500</b> à <b>999</b> habitants	90 €	
Cat. 3	de <b>1 000</b> à <b>3 499</b> habitants	175€	
Cat. 4	de <b>3 500</b> à <b>9 999</b> habitants	225€	
Cat. 5	de <b>10 000</b> à <b>19 999</b> habitants	350€	
Cat. 6	de <b>20 000</b> à <b>49 999</b> habitants	450 €	
Cat. 7	de <b>50 000</b> à <b>79 999</b> habitants	800 €	
Cat. 8	de <b>80 000</b> à <b>119 000</b> habitants	1 200 €	
Cat. 9	+ de <b>120 000</b> habitants	1 500 €	

Le règlement de la cotisation doit être effectué avant le 30 juin 2021.

Conformément à l'article 5 du règlement national, les communes ne s'étant pas acquittées de leur cotisation ne seront pas visitées par les jurys locaux, régionaux et national. La non-adhésion et le non-paiement de la cotisation au CNVVF entraînent la perte du label.